



BURKINA FASO RÉPONSE RAPIDE DÉPLACEMENT 2021

21-RR-BFA-50782

Barbara Manzi

Coordinateur Résident / Humanitaire

PARTIE I – APERÇU DE L'ALLOCATION

RÉSUMÉ DU PROCESSUS ET DE LA CONSULTATION :

Merci d'indiquer quand la revue après action (RAA) a été conduite et qui y a participé.

N/A

Les conditions entourant ce CERF ont été régulièrement discutées au sein du HCT et le rapport a été partagé avec toutes les agences bénéficiaires. Toutefois, compte tenu du nombre d'allocations de CERF en cours qui doivent être achevées d'ici la fin de 2022, il a été convenu de réaliser un RAA complet plus tard dans l'année plutôt que des RAA séparés pour chaque allocation.

Le rapport final a ainsi été partagé avec les agences bénéficiaires du CERF pour tout commentaire et contribution avant la soumission.

Merci de confirmer que le rapport final a été discuté avec l'équipe humanitaire et/ou l'équipe de pays des Nations-Unies et avec les coordinateurs sectoriels.

Oui Non

Merci de confirmer que le rapport final été partagé pour examen aux intervenants dans le pays (c-à-d les agences bénéficiaires du CERF, les coordinateurs et membres des secteurs/groupes sectoriels et les institutions gouvernementales compétentes).

Oui Non

1. PRIORISATION STRATÉGIQUE

Déclaration stratégique du Coordinateur Résident / Humanitaire :

Au cours du premier trimestre de 2022, le Burkina Faso a traversé une période de forte volatilité politique – le gouvernement ayant été destitué deux jours avant la soumission de la note conceptuelle de cette allocation CERF – et un contexte opérationnel associé de pression croissante des Groups Armés Non Etatiques (GANE) sur un appareil d'Etat affaibli. Au moment du lancement de l'allocation en décembre 2021, 100 000 personnes ont été nouvellement déplacées selon les comptages rapides des autorités, dont plus de 50 000 personnes dans la région Centre Nord et 44 300 dans la région Nord. Cette situation a continué exponentiellement au cours de l'année 2022, et a ainsi confirmé le nécessité de l'intervention humanitaire financée par le CERF, qui est venu alléger les besoins en eau, hygiène et assainissement, abris d'urgence et rations alimentaires, de 144 748 personnes dans les régions du Centre Nord et Nord.

L'usage de ce financement CERF a ainsi directement contribué à la mise-en-œuvre de la stratégie développée par la communauté humanitaire dans le Plan de Réponse Humanitaire 2021, et a soutenu la collaboration trilatérale continue sur la fourniture de paquets de réponse rapide parmi les agences mandatées en dernier recours sur la sécurité alimentaire, les abris, les NFI et WASH – et qui, dans le contexte actuel, doivent agir en tant que premiers intervenants.

Valeur ajoutée du financement CERF :

Le CERF a alloué 5 000 015 millions de dollars au Burkina Faso pour la réponse rapide à la crise humanitaire en cours dans le pays. Cette allocation a permis aux agences des Nations Unies et leurs partenaires de venir en aide et appuyer 144 748 personnes se trouvant dans le besoin urgent.

A travers les distributions rapides, le PAM a assuré pendant la période de février à juin 2022 la réponse aux besoins de 109 300 personnes déplacées à cause des incidents de sécurité, en procédant à des distributions de rations alimentaires de 15 jours.

22 672 personnes affectés par la crise ont reçu des abris d'urgence et des articles ménagers essentiels (AME), également par des transferts monétaires pour les kits AME, pour assurer une amélioration des conditions de vie, sécurité, protection et dignité

Concernant l'intervention eau, hygiène et assainissement, 93 228 personnes ont pu bénéficier d'une aide à l'accès à l'eau potable, dont 55,937 enfants. 144 748 personnes ont également été sensibilisées aux bonnes pratiques d'hygiène, et 5 250 ménages ont reçu des kits d'hygiène et de dignité, ce qui a bénéficié à environ 39,375 personnes, dont 20,475 femmes et adolescentes.

Enfin, cette allocation a permis un soutien logistique à plus de 60 organisations humanitaires dans les zones les plus difficiles d'accès touchées par les nouveaux déplacements.

Les financements du CERF ont-ils permis de fournir rapidement une assistance aux bénéficiaires ?

Oui

En partie

Non

Malgré les difficultés liées au contexte sécuritaire, l'assistance aux bénéficiaires à travers la réponse rapide a été assurée par tous les partenaires bénéficiaires de cette allocation CERF, tant pour les activités d'eau, hygiène et assainissement, abris et assistance alimentaire, notamment grâce aux partenaires de mise en œuvre qui se trouvent auprès des populations affectées.

Le CERF a-t-il contribué à apporter une réponse dans les temps pour répondre aux besoins pour lesquels l'élément « temps » est critique ?

Oui

En partie

Non

Malgré quelques délais de livraison, la réponse à la crise humanitaire a été assurée dans les temps par tous les partenaires bénéficiaires de cette allocation.

Le CERF a-t-il amélioré la coordination au sein de la communauté humanitaire ?

Oui

En partie

Non

La stratégie et la priorisation de cette allocation ont été développées de manière consultative avec le HCT, soutenu par le ICCG, sous la direction du HC. Le HCT et le ICCG ont tenu des discussions régulières sur la réponse, y compris les défis et les éventuelles mesures correctives nécessaires. Compte tenu des difficultés persistantes à obtenir un financement adéquat pour la réponse au Burkina Faso, il n'y a pas de place pour le gaspillage et chaque intervention doit être étroitement coordonnée avec les autres pour assurer une efficacité maximale.

Les fonds du CERF ont-ils contribué à améliorer la mobilisation d'autres sources de financement ?

Oui

En partie

Non

Aux fonds du CERF s'ajoute le financement total reçu pour la réponse sectorielle, soit un montant total de 171 083 493 USD pour les 4 agences.

Considérations stratégiques des quatre domaines prioritaires humanitaires¹ :

Le domaine prioritaire humanitaire concernant l'appui aux femmes et aux filles incluant la violence basée sur le genre, la santé reproductive et l'autonomisation des femmes a fait l'objet d'activités centrales pour les divers projets entrepris par les agences des Nations Unies sous cette allocation. Avec plus de 80% des personnes déplacées au Burkina Faso étant des femmes et des enfants de moins de 15 ans, il est essentiel de s'assurer que le soutien à la protection, y compris la protection contre la violence basée sur le genre et la protection des enfants, soit intégré de manière transversale, y compris dans les paquets de réponse rapide.

Particulièrement, toutes les agences ont priorisé l'aide aux enfants, atteignant une cible de 75 457 filles et garçons, soit une augmentation de 55% de la cible initiale. Un financement important a ainsi été attribué à l'appui aux enfants considérant, entre autre, leur représentation parmi toutes les cibles atteintes. En effet, ils représentent 75 457 sur 144 748 cibles atteintes, soit environ 52% de toutes les cibles atteintes.

C'est en intégrant les domaines prioritaires humanitaires de façon transversale, telle qu'était la stratégie de cette allocation CERF, que les partenaires seront en mesure de faire progresser les efforts collectifs au sein de la communauté humanitaire.

Tableau 1 : Aperçu de financement (US\$)

Montant total nécessaire à la réponse humanitaire	381 600 000
CERF	5 000 015
Fonds humanitaire commun / Fonds pour les interventions d'urgence (le cas échéant)	0
Autres (bilatéral / multilatéral)	109 083 402
Financement total reçu pour la réponse humanitaire (par source ci-dessus)	114 083 417

Tableau 2 : Subventions d'urgence du CERF par projet et secteur / cluster (US\$)

Agence	Code du projet	Secteur / cluster	Montant
IOM	21-RR-IOM-036	Abris et articles non alimentaires	500 000
UNHCR	21-RR-HCR-033	Abris et articles non alimentaires	1 000 000
UNICEF	21-RR-CEF-058	Eau, assainissement et hygiène	1 250 010
WFP	21-RR-WFP-041	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	2 002 504
WFP	21-RR-WFP-041	Services commun - Services aériens humanitaires	247 501
Total			5 000 015

¹ En janvier 2019, le coordinateur des secours d'urgence (ERC) a identifié quatre domaines prioritaires qui sont souvent sous-financés et peu considérés quand des fonds sont alloués à une action humanitaire. Le ERC a recommandé aux CR/CH d'accorder davantage d'attention à ces quatre domaines en s'assurant qu'ils sont pris en compte de manière concrète lors de la priorisation des besoins pour les demandes au CERF. Ces quatre domaines sont : (1) l'appui aux femmes et aux filles incluant la violence basée sur le genre, la santé reproductive et l'autonomisation des femmes ; (2) les programmes ciblant les personnes vivant avec un handicap ; (3) l'éducation dans les crises prolongées ; (4) les autres aspects de la protection. Veuillez-vous référer aux questions et réponses relatives aux quatre domaines prioritaires du ERC [ici](#).

Tableau 3 : Répartition du financement du CERF par modalités de mise en œuvre (US\$)

Total des fonds utilisés directement par les agences des Nations Unies y compris l'acquisition des marchandises de secours	3 563 443
Fonds transférés aux partenaires gouvernementaux *	0
Fonds transférés aux partenaires ONG internationales pour mise en œuvre *	1 185 120
Fonds transférés aux partenaires ONG nationales pour mise en œuvre *	251 452
Fonds transférés aux partenaires de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge *	0
Total fonds transférés aux partenaires (IP) *	1 436 572
Total	5 000 015

* Les chiffres indiqués dans le tableau 3 sont basés sur les rapports de projet (partie II, sections 1) et doivent être cohérents avec l'aperçu des sous-subsventions en annexe.

1. PRIORISATION OPÉRATIONNELLE

Aperçu situation humanitaire (en anglais pour publication en ligne) :

As of December 2021, 100,000 people have been newly displaced according to rapid counts by regional authorities since 1 November 2021, including more than 50,000 people in the Centre Nord region and 44,300 people in the Nord region. Additional displacements continued to be reported on a daily basis. This trend persisted in the first half of 2022, in view of the continued uncertainty in the political-security sphere – notably with the overthrow of the government on 24 January 2022 – which is a factor contributing to and exacerbated by the armed forces' exposure to attacks by non-state armed groups and their withdrawal to bases away from the frontlines.

Utilisation opérationnelle de l'allocation CERF (en anglais pour publication en ligne) :

In response, the Emergency Relief Coordinator on 15 December allocated \$5 million from CERF's rapid response window for life-saving humanitarian action. This funding enabled UN agencies and partners to provide life-saving assistance to 144 748 internally displaced persons and host community members across four sectors: water, sanitation and hygiene (WASH); food security; shelter and essential household items; and common logistics service.

Personnes ayant reçu une assistance directe :

Étant donné la collaboration établie entre les agences de mise en œuvre pour travailler ensemble sur la planification conjointe, la livraison et la distribution des paquets d'intervention rapide, et l'accent principal de cette allocation sur la fourniture de ces paquets d'intervention rapide, le ciblage a été fait de manière conjointe et coordonné. Par conséquent, l'hypothèse de base était que le plus grand nombre de bénéficiaires PDI (la population cible du PAM) devait être utilisé pour calculer le chiffre cible PDI. Cependant, en raison de la manière dont les services WASH sont fournis, certains membres de la communauté d'accueil en bénéficient aussi directement ; par conséquent, l'objectif WASH de l'UNICEF parmi la population d'accueil a été ajouté au chiffre de la population cible du PAM, pour un total global de 128 800 personnes directement ciblées par les projets financés par cette allocation.

Ce sont, finalement, 144 748 personnes qui ont bénéficié des activités mises en œuvre par l'IOM, le PAM, UNHCR et UNICEF dans les régions du Nord et du Centre Nord.

Personnes ayant reçu une assistance indirecte :

L'OIM et le UNHCR estiment que, à travers la fourniture d'abris d'urgence, la décongestion des localités d'intervention, où vivent ensemble les déplacés et communautés hôtes, a permis respectivement à leur projet d'atteindre plus de 10 000 bénéficiaires indirects et 179 652 personnes de la population hôte. Les deux projets ont également permis de respectivement mener des campagnes de sensibilisation sur la prévention et lutte contre les incendies, et sur les bonnes pratiques de construction d'abris d'urgence, touchant ainsi près de 190 000 bénéficiaires indirects.

L'UNICEF estime qu'environ 40 pourcents des membres des communautés d'accueil, soit près de 575 000 personnes, ont indirectement bénéficié des activités du projet, notamment ceux fréquentant les espaces amis des enfants et les centres de soins de santé à proximité des sites.

WFP note que les communautés hôtes accueillant les bénéficiaires déplacés (soit 10%) ont été indirectement touchés par le projet en raison de l'allègement de la pression sur leurs ressources.

Tableau 4 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par secteur / cluster *

Secteur / cluster	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Services commun - Services aériens humanitaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	14 916	12 734	23 615	23 134	74 399	21 912	18 706	35 715	32 967	109 300
Abris et articles non alimentaires	4 050	3 512	2 926	2 843	13 331	5 982	4 508	6 142	6 040	22 672
Eau, assainissement et hygiène	41 600	38 400	25 376	23 424	128 800	36 032	33 259	39 237	36 220	144 748

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

Table 5 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par secteur / cluster *

Categories	Prévu	Atteint
Réfugiés	0	0
Retournés	0	0
Déplacés internes	77 280	93,228
Communautés d'accueil	51 520	51,520
Autres personnes touchées	0	0
Total	128 800	144,748

Tableau 6 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par sexe et âge *

Sexe & âge	Prévu	Atteint	Nombre de personnes handicapées (PwD) assistées grâce au financement du CERF	
			Prévu	Atteint
Femmes	41 600	36 032	178	469
Hommes	38 400	33 259	152	424
Filles	25 376	39 237	283	93
Garçons	23 424	36 220	277	91
Total	128 800	144 748	890	1 077

PARTIE II – APERÇU DES PROJETS

3. RAPPORTS DES PROJETS

3.1 Rapport du projet 21-RR-IOM-036

1. Information sur le projet			
Agence :	IOM	Pays :	Burkina Faso
Secteur / cluster :	Abris et articles non alimentaires	Code du projet :	21-RR-IOM-036
Titre du projet :	Assistance en Abris d'Urgence et Articles Ménagers Essentiels auprès des Personnes Déplacées Internes (PDI) et Communautés Hôtes des communes de Barsalogho et Bouroum dans la région du Centre Nord		
Date de début :	26/11/2021	Date de fin :	25/05/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>
Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 14 980 350	
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 1 660 000	
	Montant reçu du CERF :	US\$ 500 000	
	Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 372 219	
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 0	
	Partenaires ONG internationale	US\$ 372 219	
	Partenaires ONG nationale	US\$ 0	
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0		

2. Résumé des résultats obtenus

Grâce à la subvention du CERF, l'OIM et son partenaire de mise en œuvre, DEDI, ont distribué 346 abris à pignon et 346 kits AME (Articles ménagers essentiels) au profit de 2.578 personnes à Bouroum et distribué 487 abris à pignon et 487 kits AME au profit de 3.253 personnes à Barsalogho. Par ailleurs, 1.388 personnes dont 730 hommes, 658 femmes et 53 personnes vivant avec handicap ont été sensibilisées sur les thèmes de i. la sécurité et les incendies, ii. l'entretien des abris, iii. l'hygiène quant à l'utilisation de certains kits AME et iv. les mesures de prévention à la COVID-19. 397 bénéficiaires (203 femmes et 194 hommes parmi lesquels 15 personnes vivant avec handicap) ont participé à trois séances de sensibilisation à Bouroum et 991 personnes (455 femmes et 536 hommes parmi lesquels 38 personnes vivant avec handicap) à 10 séances à Barsalogho.

Lors de la mise en œuvre du projet, tous les kits abris et AME ont été approvisionnés localement depuis Ouagadougou. Le matériel a été stocké par les fournisseurs et DEDI avait la charge du transport et de la distribution. Pour des raisons sécuritaires, l'acheminement du matériel de construction se faisait progressivement. Le ciblage des bénéficiaires a été réalisé selon une approche communautaire, à savoir par l'implication des communautés dans les deux comités mise en place dans le cadre du projet, à savoir le comité de ciblage et le comité des plaintes. Chacun de ces comités est composé notamment d'au moins un représentant des personnes handicapées, des femmes, des PDIs et d'au moins un leader communautaire parmi la population hôte, en plus de l'appui des services techniques de l'Action Humanitaire. L'enquête post-distribution du volet abri a été conduite dans les deux localités du projet à travers une méthode quantitative, couvrant 175 ménages bénéficiaires. A l'unanimité (100%), les bénéficiaires interrogés ont déclaré avoir reçu des abris de bonne qualité, 72% ont déclaré avoir eu facilement accès aux kits abris lors de la distribution et 100% ont déclaré avoir déjà fait usage de leur assistance abris au moment de l'enquête. Le suivi post-distribution du volet kits AME, fait selon la méthode quantitative et couvrant également 175

ménages, relève que 99% des interrogés ont reçu en nombre suffisant des kits AME de bonne qualité, 72% ont déclaré avoir eu facilement accès aux kits AME lors de la distribution et 100% ont déclaré en avoir déjà fait usage au moment de l'enquête.

3. Modifications

La situation sécuritaire dans les deux zones de mise en œuvre du projet a été très volatile durant le projet et elle continue de se détériorer. Dès janvier 2022, l'axe Kaya-Barsalogo est devenu difficilement accessible du fait d'incidents causés par des Groupes Armés Non-Etatiques (GANE), rendant ainsi la ville quasi-inaccessible et provoquant d'importants déplacements depuis Barsalogo. Tous les services étatiques étaient fermés (ex : centre de santé, police, enseignement), à l'exception du service social à travers la présence d'un seul représentant. Ces dégradations du contexte sécuritaire ont retardé la livraison des kits abris et Articles Ménagers Essentiels sur la commune de Barsalogo, laquelle était conditionnée à l'organisation de convois de commerçants locaux.

Cette insécurité a conduit à des modifications ou rendu impossible la réalisation de certaines activités de l'équipe terrain OIM, à savoir :

- Impossibilité de se rendre physiquement dans les communes de Barsalogo et Bouroum à cause des restrictions sécuritaires imposées à tout personnel des Nations unies par UNDSS : de ce fait, l'équipe terrain a été contrainte de travailler à distance avec les leaders communautaires, les associations et les comités des déplacés et DEDI afin de réaliser le suivi régulier de la mise en œuvre du projet.
- En raison de ces mêmes restrictions, l'équipe terrain OIM a mené le monitoring post-distribution (PDM) en procédant par sondages téléphoniques auprès des ménages bénéficiaires pour administrer les questions et vérifier les résultats.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	1 634	1 509	489	450	4 082	1 884	607	727	683	3 901
Communautés d'accueil	837	772	73	67	1 749	583	1 193	80	74	1 930
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 471	2 281	562	517	5 831	2 467	1 800	807	757	5 831
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	247	228	56	52	583	21	27	15	14	77

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

L'activité de construction des abris à pignon a permis d'atteindre des bénéficiaires indirects en permettant aux populations hôtes de subir moins de pression quant à la présence des déplacées qu'elles accueilleraient parfois dans leur propre maison. De ce fait, les populations hôtes peuvent vivre avec plus d'espace et moins de promiscuité tout en ayant la garantie de leur intimité et maintien de leur dignité. Du fait de la décongestion de ces localités où vivent ensemble les déplacés et communautés hôtes, on peut estimer que l'activité abris a permis d'atteindre plus de 10.000 bénéficiaires indirects. Ces 10.000 bénéficiaires indirects ont également profité des activités de sensibilisation sur la prévention et lutte contre les incendies à travers le relais d'information par les bénéficiaires directs à l'égard de leur proche et autres membres des communautés.

Eu égard au principe de participation communautaire, l'OIM, à travers son partenaire DEDI, a encouragé le recrutement des menuisiers parmi les communautés hôtes et leur formation en construction d'abris à pignon. Ces menuisiers ont été sélectionnés par l'OIM et DEDI sur la base d'une liste transmises par les représentants des leaders des deux communautés. Au total 20 équipes (composées de quatre à six personnes chacune) ont été recrutées pour les constructions à Barsalougho et 15 équipes (composées de quatre à six personnes chacune) pour celles de Bouroum. Les formations des menuisiers locaux participent donc au renforcement des capacités de la communauté dans son ensemble.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	Contribuer à l'aide humanitaire en abris d'urgence et articles ménagers essentiels auprès des personnes déplacées internes (PDI) et communautés hôtes les communes de Barsalougho et Bouroum dans la région du Centre-Nord
Résultat 1	Amélioration des conditions de vie des ménages déplacés internes vulnérables et communautés hôtes vulnérables en assistance en abris d'urgence.

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	SN.1a Nombre de personnes (H/F/F/G) bénéficiant d'une aide au logement, en nature (aide d'urgence en matière d'abris à pignon)	5831	5831	Rapport finale du partenaire de mise en œuvre /DEDI
Indicateur 1.2	SN.1b Nombre de kits abris distribués, en nature.	833	833	Rapport finale du partenaire de mise en œuvre /DEDI
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur		Rien à signaler		
Activités	Description	Mise en œuvre par		
Activité 1.1	Acheter, transporter et stocker des kits d'abris d'urgence (à pignon) et du matériel de sensibilisation	DEDI		
Activité 1.2	Evaluer les risques de protection et le prendre en compte dans l'emplacement et construction des abris, tout en incluant analyse spécifique sur la sécurité des femmes et des filles	DEDI		
Activité 1.3	Mener un ciblage et une sélection communautaires coordonnés des bénéficiaires avec les parties prenantes et la communauté concernées	DEDI		
Activité 1.4	Stocker, expédier, construire et distribuer des abris ainsi que les sensibilisation sécurité incendie	DEDI		
Activité 1.5	Réaliser un suivi post-distribution avec volet satisfaction en analysant les avis des femmes et des filles des hommes et des garçons	OIM		

		(en faisant appel aux représentants des PDI et des ouvriers)
--	--	--

Résultat 2 Amélioration des conditions de vie des ménages déplacés internes vulnérables et communautés hôtes vulnérables en assistance en Articles ménagers essentiels.

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	SN.2a Nombre de personnes (H/F/F/G) bénéficiant d'une aide AME, en nature. (aide d'urgence en kits d'articles ménagers essentiels)	5831	5831	Rapport final du partenaire de mise en œuvre /DEDI Liste des bénéficiaires validées par OIM
Indicateur 2.2	SN.2b Nombre de kits AME distribués, en nature	833	833	Rapport final du partenaire de mise en œuvre /DEDI Liste des bénéficiaires validées par OIM
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur		Rien à signaler		
Activités	Description	Mise en œuvre par		
Activité 2.1	Achat et transport des articles ménagers essentiels (AME)	DEDI		
Activité 2.2	Mener un ciblage et une sélection communautaires coordonnés des bénéficiaires avec les parties prenantes et la communauté concernées, prenant en compte les critères de vulnérabilité et les avis des femmes et des filles séparément des hommes et des garçons sur les modalités de délivrance de l'assistance	DEDI		
Activité 2.3	Stocker, expédier et distribuer des AME	DEDI		
Activité 2.4	Réaliser un suivi post-distribution avec volet satisfaction, en analysant les avis des femmes et des filles des hommes et des garçons	OIM (en faisant appel aux représentants des PDI et des ouvriers)		

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)² :

L'un des points forts dans la mise en œuvre de ce projet a été l'approche communautaire adoptée par l'OIM et son partenaire, DEDI. Cette approche a l'avantage d'impliquer la communauté elle-même dans le processus de mise en œuvre du projet tout en les responsabilisant dans cette mise en œuvre et en les positionnant comme bénéficiaires, acteurs et parties prenantes. De ce fait, la mise en œuvre de ce projet a pris en compte d'importants aspects transversaux basée sur l'approche stratégique suivante : une approche participative et inclusive de la communauté, s'inscrivant dans une dynamique locale permettant une assistance de qualité. L'OIM, à travers son partenaire de mise en œuvre, a aussi pris en compte l'accompagnement des services techniques et des autorités. Enfin, cette mise en œuvre a

² Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

incorporé l'aspect genre dans l'approche communautaire à travers l'instauration de comités de gestion communautaires que sont les comités de plaintes et de ciblage, lesquels garantissent de par leur composition une participation effective des femmes et des leaders communautaires. Le choix des acteurs communautaires tenait compte des différents groupes/couches de la communauté, y compris les femmes, filles/garçons, personnes vivant avec handicap et les personnes âgées.

L'OIM a également encouragé DEDI à collaborer avec le Community Engagement and Accountability Working Group (CEAWG) aux niveaux national et régional en vue :

- d'explorer et faire usage de mécanismes existants ayant des processus qui assurent la confidentialité (ex. le numéro vert du PAM ou les mécanismes existants dans les formations sanitaires comme mentionné plus bas) ;
- du renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et des personnes affectées sur l'utilisation des mécanismes ;
- de l'appui-conseil du CEAWG pour l'analyse des retours des communautés, l'adaptation et l'amélioration du projet ;
- de sa participation régulière aux réunions mensuelles du CEAWG pour partager les progrès et difficultés en terme d'AAP (Accountability to affected people) et recevoir l'appui et la collaboration de ses membres.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Le projet s'est appuyé sur le mécanisme de retour d'informations ou de plaintes déjà existant dans la région durant la période de sa mise en œuvre. Tout au long de la mise en œuvre du projet, un dialogue étroit a été maintenu avec les différents groupes de la communauté et leurs leaders et leur accompagnement a été assuré. Pour des questions de transparence, DEDI a coordonné avec l'action sociale la mise en place du comité de plaintes présent dans chacune des deux provinces d'intervention en prenant en compte la représentativité des groupes spécifiques (hôtes, PDI, femmes, jeunes, personnes âgées et personnes en situation d'handicap). Ce comité de plainte, composé de 10 membres pris parmi les personnes sages et respectées dans la communauté, existait déjà et a été remobilisé au profit du projet. Les membres de ce comité des plaintes ont eu pour rôle d'arbitrer le processus de sélection des bénéficiaires et de prendre connaissance des plaintes des bénéficiaires liées au projet. Les activités dudit comité comprenaient des entretiens avec les bénéficiaires en vue de recueillir leurs avis et/ou leurs plaintes. Des échanges réguliers ont eu lieu entre les membres de ces comités et des acteurs humanitaires afin de s'assurer que les plaintes éventuelles émises par ces populations avaient bien été collectées et traitées par les structures les plus appropriées.

Au total, 10 cas de plainte ont été enregistrés, dont trois (03) à Bouroum et sept (07) à Barsalogo. Toutes les plaintes ont été traitées directement par DEDI, en collaboration avec les comités de plaintes et des solutions appropriées leur ont été apportées.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Le projet CERF est aligné sur le Plan Stratégique PSEA 2021-2024 de l'UNCT/HCT. L'OIM dispose d'un mécanisme de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (en français : PEAS) avec une ligne verte pour l'enregistrement et le traitement des plaintes. L'information sur l'interdiction d'EAS et sur comment rapporter toute allégation ainsi que sur les droits des survivantes a été diffusée lors des activités de constructions des abris et de distribution des AME.

L'OIM dispose d'un code de conduite signé par tout le personnel et tout partenaire de mise en œuvre. L'OIM s'est assuré que le partenaire DEDI et l'ensemble de son personnel suivent une formation en PSEA en plus du fait que cette thématique a régulièrement été incluse dans l'ordre du jour des différentes rencontres impliquant l'OIM et/ou son partenaire pour s'assurer de son effectivité et de son respect.

De plus, l'OIM a collaboré avec les plateformes collectives mises en place au Burkina Faso, telles que le CEAWG et le Réseau PEAS, pour faire usage des processus de référencement existants afin de s'assurer que toutes les plaintes soient traitées de façon holistique et par les structures les plus appropriées.

Le personnel de l'OIM et son partenaire DEDI ont été informés sur les mécanismes de référencement dans l'éventualité où ce personnel serait approché par des survivants. Si des cas de survivants VBG avaient été divulgués au cours de la mise en œuvre du projet, ces derniers auraient été référés, à leur demande, aux acteurs spécialisés concernés conformément au système de référencement mis en place par le *sous-cluster* VBG sous le lead du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Les besoins spécifiques des femmes ont été pris en compte pendant toute la durée du projet, aussi bien pendant la phase de planification que pendant la phase de mise en œuvre. DEDI a pris en compte l'aspect genre dans l'approche communautaire à travers la mise en place des comités. Par ailleurs, les femmes les plus vulnérables ont été priorisées dans l'identification des bénéficiaires à travers par exemple l'appui ciblé pour la construction/distribution des abris, ou encore une accélération de la distribution et une priorisation faite pour l'assistance aux ménages plus en besoin et composés notamment de femmes tête-ménages/chefs de ménage, femmes allaitantes, veuves, femmes vivant avec handicap, sans soutien/vivant seule, etc. Environ 56% du nombre total des bénéficiaires du projet étaient des femmes ou des filles, ce qui représente 3.274 femmes et filles sur l'ensemble des 5831 personnes atteintes.

e. Personnes handicapées (PwD) :

L'un des objectifs de ce projet CERF était de cibler au moins 10% du total des bénéficiaires de l'assistance abris/AME parmi les personnes vivant avec handicap (PwD), physique ou mental. Les comités mis en place pour le ciblage des bénéficiaires du projet avaient en leur sein un représentant des PwD qui a été en mesure de veiller à la prise en compte de ces personnes. Les besoins des PwD ont en outre été pris en compte pendant toute la durée du projet, par exemple en impliquant toujours les personnes handicapées dans les comités (comité de ciblage et comité de plainte). Le projet n'a toutefois pas atteint l'indicateur de la couverture des personnes vivant avec handicap dès lors que seuls 13% de la cible prévue (soit 77/583 PwD) a été assistée et ce en raison du fait de l'absence de personnes vivant avec handicap au sein des communautés ciblées.

f. Protection :

La protection de toutes les personnes à risque était un objectif fondamental de ce projet. Des mesures ont été prises en assurant que le mode et la fréquence de distribution minimisent les risques pour les bénéficiaires, sachant que ces derniers peuvent être victimes de violence notamment lors du transport des AME du point de distribution au point de leur localisation. Pour prévenir la survenance de tels incidents, la taille et quantité d'articles AME étaient conçues de manière à permettre aux bénéficiaires de les ramener chez eux sans charge physique ou financière supplémentaire et sans dépendre d'autrui pour leur transport. Les ménages vulnérables ont été assistés par le partenaire de mise en œuvre qui veillait à la bonne sécurisation de leur transport.

La conception et la construction des abris ont contribué à préserver la sécurité et la dignité des bénéficiaires. Pendant le ciblage des bénéficiaires, les comités de ciblage étaient composés de représentants de tous les groupes présents au sein de la communauté (sexe, âge, origine ethnique, groupe socio-économique, handicap). De plus, les membres de ces comités ont été sensibilisés sur la thématique de la protection.

g. Éducation :

L'éducation n'était pas une cible explicite du projet. Toutefois, certaines des activités ont ciblé un renforcement de capacités des ménages PDI et membres de la communauté hôte au cours de la distribution et surtout au cours de la construction des abris. Les efforts visant à renforcer les connaissances des communautés ont nécessairement un effet indirect positif sur l'éducation.

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	N/A

Si **non**, veuillez expliquer pourquoi les transferts monétaires / les bons d'achat n'ont pas été pris en compte. Lorsque cela est possible, cet programme doit être considérée comme une option de réponse par défaut, et les transferts monétaires à objectifs multiples (MPC) doivent être utilisées dans la mesure du possible.

Si **oui**, notez brièvement comment les transferts monétaires / les bons d'achat sont utilisée, en soulignant l'utilisation des transferts monétaires à objectifs multiples (MPC), et si des liens avec les systèmes de protection sociale existants ont été explorés.

L'objectif principal de ce projet d'urgence portait sur la construction d'abris à pignon et la distribution de kits AME. Le projet n'a pas envisagé de transfert monétaire ou de bon d'achat.

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
Facebook : OIM Burkina Faso	https://www.facebook.com/812859432213899/posts/pfbid0DqFd8pHYG35EpwgRAqymKLQjG2F9G3NyRZDkFwGFxY2EoiBHY4ywcY7vk8H98cDI/?d=n

3.2 Rapport du projet 21-RR-HCR-033

1. Information sur le projet

Agence :	UNHCR	Pays :	Burkina Faso
Secteur / cluster :	Abris et articles non alimentaires	Code du projet :	21-RR-HCR-033
Titre du projet :	Assistance d'urgence en abris et articles ménagers essentiels (AME) aux populations déplacées des régions du Centre Nord et du Nord au Burkina Faso		
Date de début :	30/12/2021	Date de fin :	29/06/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>

Financement

Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 109 882 557
Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 31 300 300
Montant reçu du CERF :	US\$ 1 000 000
Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 787 947
Partenaires gouvernementaux	US\$ 0
Partenaires ONG internationale	US\$ 787 947
Partenaires ONG nationale	US\$ 0
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0

2. Résumé des résultats obtenus

A travers le financement du CERF, une réponse abris/AME a été apportée à 1 500 ménages à travers la construction de 1 444 abris d'urgence et la distribution de 1 500 Kits AME, dont 600 Kits distribués à travers Cash et 900 Kits distribués en nature, entre janvier et juillet 2022. Cette allocation a permis au HCR et ses partenaires d'une part, de sauver des vies des personnes nouvellement déplacées démunies et d'autre part, d'améliorer les conditions de vie, la sécurité, et la dignité de 16 841 personnes composées d'hommes, femmes et enfants provenant des populations hôtes et populations déplacées vivant dans les régions du Nord (Yatenga) et du Centre Nord (Koungoussi et Kaya) ciblée par le présent financement CERF RR.

Dans la région du Nord, 500 kits AME ont été distribués dont 200 à travers la modalité Cash et 300 kits distribués en nature pour une population de 3 584 hommes et femmes, en plus de la construction de 500 abris d'urgence. Dans le Centre Nord, 6 916 personnes ont été assistées à travers la distribution de 1 000 Kits AME dont 400 par modalité cash et 600 kits distribués en nature, ainsi que 944 abris d'urgences construits.

3. Modifications

Malgré une dégradation croissante de la situation sécuritaire dans les régions et provinces couvertes par la subvention, le HCR et ses partenaires ont pu mettre en œuvre le projet sans modification de type d'activités et de localités ciblées par le projet.

Cependant, une différence au niveau des chiffres de planification et les chiffres d'individus servis s'observe à la hausse. En effet la planification tient compte des listes préétabliées partagées par l'action sociale tandis que les chiffres des bénéficiaires servis tiennent compte du résultat de la vérification et de profilage effectué par le HCR et ses partenaires sur base des listes fournies par l'action humanitaire. Et par suite des mouvements secondaires continus des populations, consécutifs à l'insécurité croissante dans les localités d'origines, les chiffres changent souvent en hausse.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	1 489	1 147	2 260	2 229	7 125	3 339	2 572	5 068	5 019	15 998
Communautés d'accueil	90	84	104	97	375	176	137	267	263	843
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 579	1 231	2 364	2 326	7 500	3 515	2 708	5 335	5 283	16 841
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	27	21	40	39	127	51	39	78	77	245

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Le niveau de congestion dans les familles d'accueil hôtes a diminué grâce à la construction des abris d'urgence. D'une façon indirecte, toutes les personnes (environ 5% de la population hôte soit 179 652 personnes dans les zones ciblées) vivant dans la zone de mise en œuvre du projet ont bénéficié du projet par la participation comme main d'œuvre, la fourniture de matière première, ou d'autres biens et services. De plus, la stratégie de sensibilisation sur les bonnes pratiques de construction d'abris d'urgence que le HCR et ses partenaires ont adoptée a touché l'ensemble des personnes déplacées soit 56 060 individus.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet Fournir une assistance vitale en abris et AME aux personnes déplacées internes des régions du Nord et du Centre Nord

Résultat 1 Les familles ont accès à un logement digne

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster Abris et articles non alimentaires

Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	SN.1a Nombre de personnes bénéficiant d'une aide au logement, en nature (abris d'urgence)	7,220	14,022	Liste d'émargement des bénéficiaires, PV de remise et reprise
Indicateur 1.2	SN.1b Nombre de kits abris distribués, en nature.	1,444	1,444	Liste d'émargement des bénéficiaires, fiche de distribution

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur La planification tient compte des listes préétablies partagées par l'action sociale tandis que les chiffres des bénéficiaires servis tiennent compte du résultat de la vérification et de profilage effectué par le UNHCR et ses partenaires sur base des listes fournies par l'action humanitaire. Et par suite des mouvements secondaires continus des populations consécutifs à l'insécurité croissante dans les localités d'origines, les chiffres changent souvent en hausse.

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 1.1	Evaluation des besoins en abris d'urgence	NRC au Centre Nord et CRS au Nord, Action humanitaire
Activité 1.2	Sélection des bénéficiaires et validation des listes	Comité de sélection et de validation
Activité 1.3	Acquisition et entreposage en matériaux et matériel pour les abris	NRC au Centre Nord et CRS au Nord
Activité 1.4	Constitution de kits et distribution aux ménages ciblés	NRC au Centre Nord et CRS au Nord
Activité 1.5	Suivi régulier et control de la qualité de activités de construction des abris	UNHCR
Activité 1.6	Organisation d'un monitoring après la distribution (PDM)	UNHCR, DEDI

Résultat 2 Les familles vulnérables reçoivent un appui en AME

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster Abris et articles non alimentaires

Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
-------------	-------------	--------------	-----------------	------------------------

Indicateur 2.1	SN.2a Nombre de personnes bénéficiant d'une aide AME, en nature (kits AME)	4,500	10,136	Liste d'émargement des bénéficiaires, PV de remise et reprise
Indicateur 2.2	SN.2b Nombre de kits AME distribués, en nature	900	900	Liste d'émargement des bénéficiaires, PV de remise et Fiche de réconciliation
Indicateur 2.3	Cash.2a Nombre de personnes bénéficiant de transferts monétaires inconditionnels spécifiques au secteur.	3,000	6,705	Liste d'émargement des bénéficiaires, PV de remise et Fiche de réconciliation
Indicateur 2.4	Cash.2b Valeur totale des transferts monétaires inconditionnels spécifiques au secteur, distribués en USD	54,000	54,000	Liste d'émargement des bénéficiaires, PV de remise et Fiche de réconciliation
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur		La planification tient compte des listes préétabli partagées par l'action sociale tandis que les chiffres des bénéficiaires servis tiennent compte du résultat de la vérification et de profilage effectué par le UNHCR et ses partenaires sur base des listes fournies par l'action humanitaire. Et par suite des mouvements secondaires continus des populations consécutifs à l'insécurité croissante dans les localités d'origines, les chiffres changent souvent en hausse.		

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 2.1	Mise en place d'un comité de sélection et de validation des bénéficiaires	UNHCR, CONASUR, NRC au Centre Nord et CRS au Nord et Bénéficiaires
Activité 2.2	Sélection des bénéficiaires	Comité de sélection et de validation des bénéficiaire
Activité 2.3	Achat des kits AME	UNHCR
Activité 2.4	Transfer des kits AME aux partenaires de mise en œuvre	UNHCR, NRC au Centre Nord et CRS au Nord
Activité 2.5	Distribution de kits AME aux bénéficiaires	NRC au Centre Nord et CRS au Nord
Activité 2.6	Transfert Monétaire aux bénéficiaires pour achat des AME	Partenaire financier (Baitoul Maal)
Activité 2.7	Suivi de la qualité de la mise en œuvre de l'activité	UNHCR
Activité 2.8	Organisation d'un monitoring après la distribution (PDM)	UNHCR, DEDI

7. Programmation efficace.

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)³ :

L'approche communautaire a été privilégiée pour assurer la redevabilité envers les communautés affectées dans les zones ciblées. Cette approche a consisté à utiliser les réseaux communautaires déjà mis en place par les partenaires du monitoring de protection pour faire remonter les besoins spécifiques et les risques de protection des populations bénéficiaires du projet afin qu'ils soient pris en compte. Les réseaux communautaires ont été associés au lancement du projet, à sa mise en œuvre et lors du suivi. Les retours des PDM ont également été pris en compte pour améliorer le projet au cours de sa mise en œuvre.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

³ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

Cette réponse s'est appuyée sur les mécanismes locaux de gestion de plaintes, multi-acteurs et multi secteurs mis en place par le Cluster GSAT en collaboration avec le groupe de travail sur l'engagement communautaire et redevabilité au profit de tous les secteurs y compris le cluster Abris/AME qui a bénéficié d'une présentation sur les mécanismes de gestion des plaintes ainsi que la méthodologie aux fins d'une bonne appropriation des recommandations des communautés des déplacés et communautés hôtes et aussi afin de bien pouvoir prendre en considération les besoins spécifiques basés sur l'âge, le genre et la diversité, y compris le handicap.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Le projet CERF est aligné au Plan Stratégique PSEA 2021-2024 de l'UNCT/HCT et UNHCR promeut des évaluations interagences des capacités de ses partenaires d'exécution sur base des Normes Minimales de fonctionnement (MOS) de l'IASC et du Protocole des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels impliquant des partenaires d'exécution. Tout le personnel du HCR et des partenaires déployés, ont suivi une formation obligatoire sur le code de conduite et ont signé un engagement pour le respecter. Une formation sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) est aussi obligatoire avant toute prise de service. Le personnel du HCR et des partenaires Abris dans les régions du Centre-Nord et du Nord ont également été formés sur l'intégration de l'atténuation des risques de VBG (y inclus l'EAS) dans leurs domaines d'expertise, y compris la divulgation et l'orientation en toute sécurité des personnes survivantes. Le HCR a mis en place un groupe de travail multifonctionnel interne afin d'améliorer sa stratégie, ses interventions et ses outils pour engager, mobiliser et communiquer avec les communautés au Burkina Faso. Une cartographie des mécanismes d'information et de plainte du HCR qui sont fonctionnels et efficaces est en cours. Le HCR continuera à soutenir des mécanismes de plaintes communautaires sûrs et accessibles pour le SEA. L'agence a aussi élaboré un questionnaire d'auto-évaluation de ces mécanismes pour identifier les interventions prioritaires et les domaines à améliorer. Le HCR et ses partenaires veillent à ce que les personnes survivantes qui y consentent ont accès à des services de soins adéquats et bénéficient d'une assistance multisectorielle appropriée, et à ce que les orientations soient effectuées conformément aux SOPs inter-agences en place et dans le respect des Principes directeurs.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Le HCR a mis en œuvre ce projet suivant l'approche âge, genre et diversité qui vise à la participation et l'implication de toutes les catégories / couche de la communauté. Une attention particulière a été apportée aux groupes à risque, tels que les minorités, les personnes vivant avec un handicap et les personnes aux orientations et identités sexuelles diverses, ainsi qu'aux groupes sous-représentés, tels que les femmes, les filles, et les personnes âgées. Ceci a permis au HCR de mettre en œuvre ses interventions pour répondre aux différents risques, besoins et capacités des femmes, des filles, des hommes et des garçons dans leur diversité. Les réseaux des comités de protection mis en place ont été renforcés et ont permis aux membres des communautés d'identifier les personnes à besoins spécifiques, et de les référer aux acteurs pertinents.

e. Personnes handicapées (PwD) :

La cible du HCR dans ce projet est constituée à environ 1,7% des personnes vivant avec un handicap. Le HCR a accordé une attention particulière aux personnes vivant avec handicap et a sensibilisé la communauté sur la nécessité d'inclusion des personnes handicapées et la jouissance de leurs droits de façon générale. La construction des abris a pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées en termes de mobilité et d'accessibilité. En travaillant en partenariat avec les personnes relevant de sa compétence, le HCR s'est assuré que des garanties sont en place pour empêcher toute action qui causerait, de manière involontaire, une hausse de la marginalisation, de la vulnérabilité, de l'exclusion et de la stigmatisation, qui pourrait exposer certaines personnes ou groupes à des risques accrus, y compris ceux vivant avec un handicap.

f. Protection :

Le HCR a travaillé avec des partenaires qui ont offert des services variés de protection tel que l'enregistrement, la documentation, la prévention et la réponse aux VBG, la protection de l'enfance, et l'engagement communautaires incluant les aspects de Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS). Dans le cadre des activités spécifiques du secteur abris, les consultations organisées avec les personnes à risques et leurs besoins spécifiques ont été pris en considération et ont appliqués les normes de sécurité et d'intimité (verrous/matériaux opaques, etc.). Les questions de protection, y inclut VBG, ont été intégrées dans les évaluations/études/analyses conduites par le secteur abris. Le personnel du HCR et des partenaires Abris dans les régions du Centre-Nord et du Nord ont également été formés sur l'intégration de l'atténuation des risques de VBG dans leurs domaines d'expertise, y compris la divulgation et l'orientation en toute sécurité des personnes survivantes. A travers son point focal identifié, et dans le cadre de la responsabilité collective, l'UNHCR a participé activement au Réseau Inter-Agence PSEA Burkina Faso afin de s'assurer que les programmes et le personnel contribuent efficacement à la protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels.

g. Éducation :

N/A

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Oui, le PTM est un composant	Oui, le PTM est un composant	6 705

Si **non**, veuillez expliquer pourquoi les transferts monétaires / les bons d'achat n'ont pas été pris en compte. Lorsque cela est possible, cet programme doit être considéré comme une option de réponse par défaut, et les transferts monétaires à objectifs multiples (MPC) doivent être utilisés dans la mesure du possible.

Si **oui**, notez brièvement comment les transferts monétaires / les bons d'achat sont utilisés, en soulignant l'utilisation des transferts monétaires à objectifs multiples (MPC), et si des liens avec les systèmes de protection sociale existants ont été explorés.

Des transferts monétaires pour les kits AME ont été fournis à travers le partenaire financier Baitoul Maal

Paramètres de modalité PMT / de bons d'achat :

Activité spécifique (y compris le # d'activité du cadre de résultats ci-dessus)	Nombre de personnes	Valeur du cash (US\$)	Secteur / cluster	Restriction
Activité 2.6 Transfert Monétaire aux bénéficiaires pour achat des AME	6 705	US\$ 54 000	Abris d'urgence et articles non-alimentaires - Abris et biens non-alimentaires	Sans restriction

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
Country Operational Update (July 2022)	https://data.unhcr.org/en/documents/details/95222
UNHCR Burkina Faso - Factsheet covering 1 January to 31 May 2022	https://data.unhcr.org/fr/documents/details/93799
Posts Twitter	https://twitter.com/UNHCR_BF/status/1479492977894608897?s=20&t=MCxDtLemVng4PqgsDJDPQ https://twitter.com/UNHCR_BF/status/1479499014013861891?s=20&t=MCxDtLemVng4PqgsDJDPQ

3.3 Rapport du projet 21-RR-CEF-058

1. Information sur le projet

Agence :	UNICEF	Pays :	Burkina Faso
Secteur / cluster :	Eau, assainissement et hygiène	Code du projet :	21-RR-CEF-058
Titre du projet :	Assistance en eau, Hygiène et Assainissement pour les populations déplacées et les populations hôtes affectées par la crise sécuritaire au Burkina Faso		
Date de début :	29/12/2021	Date de fin :	30/06/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>

Financement

Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 55 254 334
Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 5 000 000
Montant reçu du CERF :	US\$ 1 250 010
Total des sous-subsidations du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 130 428
Partenaires gouvernementaux	US\$ 0
Partenaires ONG internationale	US\$ 0
Partenaires ONG nationale	US\$ 130 428
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0

2. Résumé des résultats obtenus

La subvention CERF pour la réponse rapide a permis à l'UNICEF et ses partenaires de réaliser les interventions suivantes :

- Fournir de l'eau potable, par camion-citerne, à 93,228 personnes (48,479 femmes ; 44,749 hommes), dont 55,937 enfants.
- Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène auprès de 144,748 personnes (36,032 femmes, 33,259 hommes et 75,467 enfants).
- Distribuer des kits d'hygiène et de dignité à 5,250 ménages, ce qui a bénéficié à environ 39,375 personnes, dont 20,475 femmes et adolescentes.

Dans l'ensemble, le projet a aidé un total de 144,748 personnes et maintenu les indicateurs WASH dans les normes SPHERE dans les camps de personnes déplacées dans les régions du Nord et du Centre-Nord entre janvier et juin 2022. Ce résultat a été obtenu pendant la période de chocs sécuritaires qui a entraîné l'afflux massif de personnes déplacées dans ces deux régions.

3. Modifications

Au cours de la période de mise en œuvre du projet, 144,748 personnes ont été touchées, contre 128,800 ciblées (77,280 personnes déplacées), par des activités de sensibilisation à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement, dont un total de 93,228 bénéficiant d'un accès à l'eau. Ceci est dû à l'augmentation des mouvements de population dans la région, à la suite de la détérioration du contexte sécuritaire depuis le début de l'année.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Eau, assainissement et hygiène									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	24 960	23 040	15 226	14 054	77 280	19 392	17 899	29 087	26 850	93 228
Communautés d'accueil	16 640	15 360	10 150	9 370	51 520	16 640	15 360	10 150	9 370	51 520
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	41 600	38 400	25 376	23 424	128 800	36 032	33 259	39 237	36 220	144 748
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	0	0	0	0	0	194	179	0	0	373

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Environ 40 pourcents des membres des communautés d'accueil, près de 575,000 personnes, ont indirectement bénéficié des activités du projet, notamment ceux fréquentant les espaces amis des enfants et les centres de soins de santé à proximité des sites.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet Fournir une réponse rapide eau Hygiène et Assainissement (EAH) pour sauver la vie d'au moins 80 000 personnes, y compris les personnes nouvellement déplacées (PDI) et les membres de la communauté hôte

Résultat 1 80 000 PDI et les membres de la communauté hôte ont eu accès à l'eau potable à au moins 7,5 l/j/p dans les régions du Centre Nord et du Nord

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster Eau, assainissement et hygiène

Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	WS.6 Nombre de personnes ayant accès à une quantité suffisante d'eau potable conformément aux normes et standards convenus de coordination du secteur/cluster.	80,000	93,228	Fiches de distribution et base de données Rapport d'activité final des ONGs locales chargées du suivi quantitatif et qualitatif du Water trucking
Indicateur 1.2	WS.8a Pourcentage de personnes ayant reçu des fournitures de traitement de l'eau et peuvent démontrer une utilisation appropriée.	80	100	Fiches de distribution des fournitures de traitement

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur La détérioration de la situation sécuritaire pendant la mise en œuvre du projet a entraîné une augmentation des mouvements de personnes dans les sites de déplacés dans les régions du Nord et du Centre-Nord. Ainsi, le projet a pu assurer l'accès à une quantité suffisante d'eau pour le nombre de personnes ciblées ainsi que pour les personnes nouvellement déplacées.

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 1.1	Construction des plateformes et installation des bâches et des rampes	ENOMS au Nord et Don MIKE au Centre Nord
Activité 1.2	Fourniture de l'eau sur les sites à travers le Water trucking	ENOMS au Nord et Don MIKE au Centre Nord
Activité 1.3	Suivi de la qualité de l'eau	ADEFAD au Nord et SOLIDEV au Centre-Nord

Résultat 2 36 750 personnes ont accès à des kits d'hygiène et de dignité et à des activités de sensibilisation et de renforcement de capacité pour la promotion de l'hygiène

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster Eau, assainissement et hygiène

Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
-------------	-------------	--------------	-----------------	------------------------

Indicateur 2.1	Nombre de personnes (F/H/F/G) touchées par les activités de promotion d'hygiène	80 000	144,748	Rapport d'activités, fiches de sensibilisation
Indicateur 2.2	Nombre de personnes démontrant des pratiques d'hygiène sûres ayant reçu une promotion de l'hygiène et/ou une distribution d'articles/matériels d'hygiène.	36 750	39,375	Rapport d'activités, fiches de sensibilisation
Indicateur 2.3	Nombre de kits d'hygiène distribués.	5 250	5,250	Fiches de distributions, rapport d'activités
Indicateur 2.4	SP.1a Nombre de kits gestion de l'hygiène menstruelle et/ou kits de dignité distribués.	5,250	5,250	Fiches de distributions, rapport d'activités
Indicateur 2.5	SP.1b Nombre de personnes bénéficiant de kits de gestion de l'hygiène menstruelle et/ou de kits dignité.	36,750	20,475	Fiches de distributions, rapport d'activités

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur Différentes activités de sensibilisation à l'hygiène ont été menées à la fois dans les points de distribution d'eau et dans les communautés d'accueil, ce qui a permis au projet de dépasser l'objectif et d'atteindre les bénéficiaires dans les différents sites de PDI ainsi que dans les populations d'accueil. En fait, comme expliqué dans la section précédente, le nombre de personnes déplacées dans les sites ciblés a augmenté pendant la mise en œuvre du projet et les nouveaux arrivés ont pu bénéficier des interventions de sensibilisation menées là-bas. En ce qui concerne les kits de dignité, le projet a ciblé 5,250 ménages où un total de 20,475 femmes et adolescentes ont été atteintes.

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 2.1	Distribution de 5 250 kits d'hygiène	ADEFAD in the Nord and SOLIDEV in the Centre-Nord
Activité 2.2	Distribution de 5 250 kits de dignité	ADEFAD in the Nord and SOLIDEV in the Centre-Nord
Activité 2.3	Sensibilisation et de renforcement de capacité pour la promotion de l'hygiène	ADEFAD in the Nord and SOLIDEV in the Centre-Nord

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP) ⁴

Les personnes affectées par la crise ont été impliquées dans l'évaluation rapide du projet afin d'identifier leurs besoins urgents en termes d'eau, d'hygiène et d'assainissement. De plus, elles ont contribué à la validation de la liste des bénéficiaires pour les distributions de kits d'hygiène et de dignité, en coordination avec la Direction Régionale de l'Action Humanitaire, ainsi qu'à l'identification des sites et des heures de distribution d'eau. Dès réception des fonds, les bénéficiaires ont été informés du projet et de la planification des activités. Des réunions d'information ont été organisées par l'UNICEF et ses partenaires pour informer les autorités et les communautés ciblées. En outre, à la fin du projet, les partenaires ont recueilli les réactions des bénéficiaires des kits distribués à travers un suivi post-distribution.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

S'appuyant sur les mécanismes de signalement et de plainte existants, tels que la ligne téléphonique d'urgence (116) soutenue par le gouvernement burkinabé, ce projet a été mis en œuvre en collaboration avec les communautés ciblées et les partenaires de protection.

⁴ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

Un mécanisme de responsabilité commun, comprenant l'utilisation d'outils de satisfaction des bénéficiaires ainsi que le mécanisme de plaintes et de retour d'information, a été mis en place pour permettre aux bénéficiaires de faire entendre leur voix avec dignité. Les membres de la communauté, y compris les enfants, ont été sensibilisés au fonctionnement du mécanisme de responsabilité.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

L'UNICEF a appliqué les normes minimales de fonctionnement (MOS) et le Protocole des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels impliquant les partenaires d'exécution. En outre, un mécanisme de rapport et une politique sur l'obligation des partenaires d'informer tous les cas d'EAS, de manière confidentielle et sécurisée, ont été mis en place. Afin de prévenir ces risques dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les populations bénéficiaires ont été sensibilisées à la PSEA ainsi qu'aux mécanismes de signalement des incidents en mettant l'accent sur la sécurité et l'accessibilité de la chaîne. En outre, l'UNICEF ne travaille qu'avec des partenaires considérés comme à faible risque en matière de PSEA et a également renforcé les capacités de leur personnel sur le sujet.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Toutes les interventions du projet ont pris en compte l'analyse du genre et ont promu l'égalité, par la participation des femmes, des filles et des minorités sexuelles aux activités. La distribution des kits de dignité ciblait exclusivement les femmes et les filles les plus vulnérables dans les sites de déplacés et tenait compte de leurs besoins spécifiques.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Les besoins des personnes handicapées ont été pris en compte dans le projet WASH par leur inclusion dans la mise en œuvre du projet lors des sessions de sensibilisation ainsi que des réunions communautaires. De plus, les personnes handicapées ont été mises en priorité lors de la sélection et de la distribution des kits.

f. Protection :

En étroite collaboration avec l'équipe de protection de l'enfance, le personnel de mise en œuvre et les bénéficiaires ont été sensibilisés aux risques de protection et aux mesures préventives, ainsi que le référencement des cas identifiés pendant la mise en œuvre. À travers un point focal, l'UNICEF a participé activement au réseau PSEA du Burkina Faso afin de s'assurer que les programmes et le personnel contribuent efficacement à la protection contre les abus et l'exploitations sexuels.

g. Éducation :

N/A

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	N/A

Si **non**, veuillez expliquer pourquoi les transferts monétaires / les bons d'achat n'ont pas été pris en compte. Lorsque cela est possible, cet programme doit être considérée comme une option de réponse par défaut, et les transferts monétaires à objectifs multiples (MPC) doivent être utilisées dans la mesure du possible.

Si **oui**, notez brièvement comment les transferts monétaires / les bons d'achat sont utilisée, en soulignant l'utilisation des transferts monétaires à objectifs multiples (MPC), et si des liens avec les systèmes de protection sociale existants ont été explorés.

Le projet n'inclus pas de transfert monétaire/de bons d'achats dans les interventions WASH, car l'utilisation de cette modalité de réponse dans le secteur est relativement nouvelle dans le pays et les initiatives restent encore timides. Toutefois, UNICEF s'engage à explorer d'avantage la faisabilité de cette option dans les régions d'intervention, en vue de son intégration dans les futures activités WASH.

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
-------	-------------------

N/A

N/A



Water Trucking sur le site Youba 2, Ouahigouya, Nord



Sessions de sensibilisation à Ouahigouya et Seguenegua

3.4 Rapport du projet 21-RR-WFP-041

1. Information sur le projet

Agence :	WFP	Pays :	Burkina Faso
Secteur / cluster :	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire Services commun - Services aériens humanitaires	Code du projet :	21-RR-WFP-041
Titre du projet :	Assistance alimentaire pour sauver les vies des personnes déplacées internes au Burkina Faso et fourniture de services aériens humanitaires (UNHAS) pour l'accès aux zones d'interventions humanitaires.		
Date de début :	30/12/2021	Date de fin :	29/06/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>

Financement

Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 249 000 000
Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 4 344 845
Montant reçu du CERF :	US\$ 2 250 005
Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 145 979
Partenaires gouvernementaux	US\$ 0
Partenaires ONG internationale	US\$ 24 954
Partenaires ONG nationale	US\$ 121 024
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0

2. Résumé des résultats obtenus

Cette subvention du CERF RR a permis au Programme Alimentaire Mondial (PAM) et ses partenaires de fournir une assistance alimentaire à 109 300 nouvelles personnes déplacées internes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel et au service UNHAS d'effectuer 751 heures de vol, soit 31 jours de vol au profit des organisations humanitaires.

A travers les distributions rapides, le PAM a assuré pendant la période de février à juin 2022 la réponse aux besoins des personnes déplacées à cause des incidents de sécurité, en procédant à des distributions de rations alimentaires de 15 jours. Sur le total de 109 300 nouvelles personnes déplacées internes assistées, les femmes et jeunes filles représentent près de 53%, soit 21 912 femmes, et 35 715 filles, en plus de 18 706 hommes, et de 32 967 garçons. Au regard des besoins croissants des nouvelles personnes déplacées et conformément aux recommandations du Cluster Sécurité Alimentaire ainsi que l'approche conjointe des agences du Système des Nations Unies (HCR, OCHA, UNICEF et PAM) pour les réponses rapides, des rations complètes (100%) ont été distribuées en complément avec d'autres denrées provenant d'autres contributions. Le PAM a ainsi distribué 1 958,664 tonnes de vivres, respectivement 1 311,6 tonnes de céréales, 535,5 tonnes de légumineuses et 111,564 tonnes d'huile.

En outre, grâce au financement des services aériens humanitaires par le CERF et d'autres donateurs, UNHAS a assuré le transport de 5 383 passagers et de 127,2 tonnes de cargo essentiels composés de fournitures médicales, d'aliments à haute teneur énergétique et d'équipements d'information et de communication. Les moyens aériens ont ainsi desservi 21 destinations régulières et ad-hoc et facilité au profit de la communauté humanitaire un meilleur accès aux bénéficiaires et aux sites de mise en œuvre des projets ainsi que l'amélioration de la livraison de cargo humanitaire. Par ailleurs, la rapidité de réponse aux évacuations médicales et sécuritaires a été accrue et une évacuation sécuritaire et sept évacuations médicales ont été réalisées.

3. Modifications

Sur une quantité prévisionnelle de 1 785,566 tonnes de céréales, le PAM a acquis un total de 1 311,6 tonnes en raison d'une inflation du prix du sorgho sur le marché. Le prix par tonne est passé à 696,06 dollars US contre un prix évalué à 388,68 dollars US au moment de la proposition, d'où la baisse du stock de céréales acquis avec cette contribution.

Toutefois, le PAM a atteint 109 300 nouvelles personnes déplacées internes sur une cible de 74 399 dans la proposition. Au regard de l'évolution des besoins des nouveaux PDI suivant des mois de fort déplacement de populations, le PAM a revu sa planification de distribution en réduisant le nombre de tours de distribution planifiés pour être en mesure d'augmenter le nombre de nouveaux bénéficiaires touchés. En effet, la planification initial répondant à des projections estimatives doit être revu pour répondre de manière la plus efficiente aux besoins réels des populations, suivant les aléas du contexte. Ainsi, 34 901 nouveaux bénéficiaires supplémentaires ont reçu de l'aide alimentaire grâce aux financements CERF.

Par ailleurs, le PAM prévoyait de fournir, dans la proposition initiale, des rations alimentaires réduites (75% de la ration normale) pendant une durée de 15 jours aux personnes nouvellement déplacées. Toutefois, suivant les recommandations du Cluster Sécurité Alimentaire et l'approche conjointe des agences SNU depuis décembre 2021, des rations complètes de 100% ont été octroyées.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Services commun - Services aériens humanitaires									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communautés d'accueil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Personnes handicapées (PwD) sur le total

	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	14 916	12 734	23 615	23 134	74 399	21 912	18 706	35 715	32 967	109 300
Communautés d'accueil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	14 916	12 734	23 615	23 134	74 399	21 912	18 706	35 715	32 967	109 300

Personnes handicapées (PwD) sur le total

	178	152	283	277	890	263	224	428	395	1 310
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Les communautés hôtes accueillant les bénéficiaires déplacés ont été indirectement touchés par le projet en raison de l'allègement de la pression sur leurs ressources. Cette pression exercée sur les familles d'accueil est particulièrement élevée et entraîne des répercussions négatives sur la cohésion sociale. On estime selon les tendances générales qu'environ 10% des PDI sont dans les communautés hôtes.

En outre, les services aériens de UNHAS ont également indirectement bénéficié aux populations des zones d'intervention du projet en permettant de soutenir la présence de la communauté humanitaire et de leurs partenaires d'exécution (stratégie de "claiming the humanitarian space"), et les efforts de plaidoyer pour la mobilisation des financements pour la réponse à la crise humanitaire via les visites de donateurs.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	Assistance alimentaire via la distribution de vivres pour sauver les vies des personnes déplacées internes dans les zones prioritaires de l'action humanitaire et amélioration de l'accès aux populations dans le besoin grâce aux services UNHAS
---------------------------	---

Résultat 1	Amélioration de la sécurité alimentaire des personnes déplacées internes
-------------------	--

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire			
--------------------------	---	--	--	--

Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	Pourcentage de ménage avec un score de consommation alimentaire acceptable[Pauvre <5%, Borderline (<15%), Acceptable (>80%)]	>80%	20%	Enquête PDM juin 2022
Indicateur 1.2	Indice de stratégie d'adaptation basé sur la consommation réduite (moyenne)	<6	16	Enquête PDM juin 2022
Indicateur 1.3	Diversité alimentaire minimale pour les femmes en âge de procréer	>20%	8,4%	Enquête PDM juin 2022
Indicateur 1.4	FN.1a Nombre de personnes (F/H/F/G) recevant de la nourriture (déplacés internes recevant des vivres)	74,399	109 300	Rapports des partenaires coopérants
Indicateur 1.5	FN.1b Quantité d'aide alimentaire distribuée en tonne métriques.	2,433	1,958.664	Rapports des partenaires coopérants

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	Malgré l'assistance alimentaire du PAM, la situation alimentaire reste précaire entre autres en raison de l'accroissement des mouvements de population et la forte hausse des prix des denrées. Les valeurs actuelles des indicateurs de sécurité alimentaire sont en dessous des cibles, la proportion des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable reste faible (20%) et la valeur de l'indice de stratégie d'adaptation basé sur la consommation réduite (RCSI) (16) montre l'utilisation des stratégies néfastes basée sur la consommation. Seulement 8,4% des femmes en âge de procréer ont atteint une diversification alimentaire acceptable et qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires. Cette détérioration des indicateurs pourrait s'expliquer par (i) l'insuffisance des rations distribuées face aux besoins importants des nouveaux PDI et (ii) les difficultés d'approvisionnement liées aux contraintes d'accès qui impactent sur la
---	---

		régularité de l'assistance auprès des ménages bénéficiaires dans certaines zones d'intervention.
Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 1.1	Achat et approvisionnement des vivres	PAM
Activité 1.2	Fournir une assistance alimentaire par distribution de vivres aux PDI	PAM et partenaires coopérants
Activité 1.3	Suivi de la mise en œuvre	PAM et partenaires coopérants

Résultat 2	Les populations touchées bénéficient d'une aide humanitaire rapide et efficace grâce aux services aériens humanitaires fournis aux cellules nationales de gestion des catastrophes, aux agences humanitaires et aux partenaires.
-------------------	--

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	CS.5 Pourcentage d'utilisateurs déclarés satisfaits des services fournis (Taux de satisfaction des utilisateurs)Cible : >70%	70	85,7	Enquête de satisfaction UNHAS
Indicateur 2.2	CS.2 Poids total du fret transporté par voie terrestre, maritime ou aérienne en MT (par voie aérienne)	240	127,239	Rapports opérationnels et financier UNHAS
Indicateur 2.3	Pourcentage de la capacité de cargo offerte par rapport à la capacité totale demandée	>90%	80%	Rapports opérationnels UNHAS
Indicateur 2.4	CS.4 Nombre de passagers transportés.	2,400	5,383	Rapports opérationnels et financier UNHAS

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	L'écart entre le volume de fret visé et le volume exécuté est dû à la réduction de la demande de vols pendant la période du 21 janvier et du coup d'État qui a entraîné la suspension des vols pendant 10 jours. En outre, la priorité a été donnée au transport de passagers au détriment du transport de cargo. Cette décision est due à la détérioration de la situation sécuritaire et de l'accès routier entre Ouagadougou et Dori, l'ajout de nouvelles destinations et l'enregistrement de nouvelles ONG ; et a conduit à une augmentation des passagers transportés à plus du double de l'objectif fixé.
---	--

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 2.1	Service de transport aérien de passagers	UNHAS
Activité 2.2	Livraison de cargo humanitaire léger tel que les fournitures médicales, les aliments à haute teneur énergétique et les équipements TIC	UNHAS
Activité 2.3	Amélioration de la rapidité de réponse aux évacuations médicales et sécuritaires pour la communauté humanitaire	UNHAS

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP) ⁵ :

Le PAM et ses partenaires utilisent des approches communautaires inclusives et participatives pour l'identification des besoins, le ciblage des bénéficiaires, l'information et la sensibilisation. Dans le cadre de ce présent projet, des activités de sensibilisation auprès des bénéficiaires ont été effectuées afin que tous aient une bonne compréhension des activités et des objectifs poursuivis pour un bon déroulement des distributions. Les membres de la communauté et les représentants des bénéficiaires font partie des comités de plaintes et de ciblage. La participation et l'implication représentative et effective des femmes est toujours encouragée et poursuivie. Le PAM sensibilise le personnel, les partenaires et les communautés affectées sur le AAP.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Le PAM dispose d'un numéro vert, inscrit sur toutes les cartes de ration des personnes que nous servons et sur les sites de distribution. Ce mécanisme permet le retour d'informations et de plainte et est très utilisé par les personnes affectées. Depuis avril 2021, le PAM s'est associé à iSON Experiences, un centre d'appel basé à Ouagadougou, pour la gestion de ce CFM qui lui permet de recevoir et de traiter davantage d'appels dans plusieurs langues locales. Pendant la période de janvier à juin 2022, 16 107 appels ont été reçus dont 99% ont été traités. Ce mécanisme est complété par les bureaux d'aides, les comités de plaintes, le travail des moniteurs terrains et du Third Party Monitoring (TPM). De plus, sur chaque site de distribution, des comités de gestion des plaintes sont mises en place afin de recueillir et traiter les plaintes des bénéficiaires.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Le PAM s'aligne sur le Plan Stratégique PSEA 2021-2024 de l'UNCT/HCT et s'est engagé à accroître la transparence et la redevabilité sur le PSEA par des évaluations inter-agences des capacités de ses partenaires d'exécution sur base des Normes Minimales de fonctionnement de l'IASC et du Protocole des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels impliquant des partenaires d'exécution. Les plaintes sont gérées de manière confidentielle. L'enregistrement des plaintes font l'objet de référencement vers les structures de prise en charge adéquates (centre de santé, soutien psychosocial, assistance juridique, etc.) avec le soutien du CEAWG et du Réseau PSEA pour s'assurer que toutes les plaintes sont traitées de façon holistique et par les structures les plus appropriées. Le personnel et les partenaires du PAM sont régulièrement sensibilisés sur les normes et la politique sur l'exploitation et les abus sexuels. Le PAM applique une tolérance zéro concernant les incidents de SEA.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Le PAM et ses partenaires s'assurent de l'accès équitable des femmes aux sites de distributions. Aussi, le projet met l'accent sur l'intégration et l'autonomisation des femmes et des populations présentant des vulnérabilités économiques et sociales car ces personnes sont davantage susceptibles d'être sujettes à des violences physiques et socio-économiques basées sur le genre et le sexe. Le renforcement de l'implication des femmes dans la prise de décision au niveau communautaire et familial, en encourageant leur implication dans les comités de gestion et de plaintes et en se concentrant, dans la mesure du possible sur leur participation et leur choix en tant que cheffe de ménage (là où les conditions le permettent) est fortement encouragé.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Le PAM développe des actions de sensibilisation au profit de ses staffs et partenaires pour prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Le PAM travaille en étroite collaboration avec le Cluster Protection pour s'assurer que ses interventions prennent au maximum en compte les besoins et la sécurité des personnes en situation de handicap, en particulier les femmes et les filles.

f. Protection :

⁵ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

La Chargée de protection du PAM renforce ce volet dans la mise en œuvre des activités régulières. Elle participe activement au réseau PSEA Burkina Faso afin de s'assurer que les programmes et le personnel contribue efficacement à la Protection contre les Abus et l'Exploitations Sexuels.

Le PAM mène des actions de sensibilisation au profit de ses staffs et des partenaires sur les vulnérabilités des bénéficiaires. Le PAM développe également des mécanismes lors des distributions pour assurer la protection des personnes vulnérables. Le PAM et ses partenaires exercent une surveillance continue des risques de protection et des conditions de sécurité par le biais des bureaux terrain du PAM et des partenaires, des équipes de sécurité et d'accès et via les mécanismes de plainte en place pour les bénéficiaires.

Le PAM s'est assuré que la mise en œuvre du projet n'a pas mis en danger la vie et la santé des bénéficiaires en travaillant sur une meilleure flexibilité des opérations, tenant compte des besoins et de la sensibilité des zones concernées.

g. Éducation :

N/A

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	N/A

Si **non**, veuillez expliquer pourquoi les transferts monétaires / les bons d'achat n'ont pas été pris en compte. Lorsque cela est possible, cet programme doit être considéré comme une option de réponse par défaut, et les transferts monétaires à objectifs multiples (MPC) doivent être utilisées dans la mesure du possible.

Si **oui**, notez brièvement comment les transferts monétaires / les bons d'achat sont utilisée, en soulignant l'utilisation des transferts monétaires à objectifs multiples (MPC), et si des liens avec les systèmes de protection sociale existants ont été explorés.

Cette intervention vise en premier lieu à assister les personnes venant de se déplacer (idéalement 72h après l'alerte de déplacement). Les opérations rapides se font dans des conditions sécuritaires et humanitaires complexes. L'objectif est de sauver des vies, le plus rapidement possible dans une approche "Do no harm". Les transferts monétaires nécessitent certaines conditions (documents d'identité, puce téléphonique, marchés locaux fonctionnels, accès des transporteurs et commerçants, etc) contraignantes qui ne sont pas réunies dans ce type de contexte. Dans ces conditions, le PAM délivre son assistance à travers une assistance en vivres.

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
WFP Burkina Faso web page	https://www.wfp.org/countries/burkina-faso
Fact sheet UNHAS	Non publié, distribué aux usagers UNHAS et lors de visites de bailleurs

ANNEXE: FINANCEMENTS DU CERF TRANSFERES AUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

CERF Project Code	Cluster/Sector	Agency	Implementing Partner Name		Sub-grant made under pre-existing partnership agreement	Partner Type	Total CERF Funds Transferred to Partner US\$	Date of First Payment to Implementing Partner	Start Date of CERF Funded Activities By Implementing Partner*
			Extended Name	Acronym					
21-RR-IOM-036	Shelter & NFI	IOM	Développement Equité-Durabilité et Innovation	DEDI	Yes	INGO	\$372,219	11-Feb-22	11-Feb-22
21-RR-WFP-041	Food Assistance	WFP	PANAFRICARE	N/A	Yes	INGO	\$24,954	22-Jun-22	20-Feb-22
21-RR-WFP-041	Food Assistance	WFP	Association Zoodnooma pour le Développement	AZND	Yes	NNGO	\$63,148	30-Jun-22	27-Feb-22
21-RR-WFP-041	Food Assistance	WFP	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité	OCADES	Yes	NNGO	\$21,632	30-Jun-22	25-Feb-22
21-RR-WFP-041	Food Assistance	WFP	Association Action Vision Développement	AVAD	Yes	NNGO	\$36,244	30-Jun-22	25-Feb-22
21-RR-HCR-033	Shelter & NFI	UNHCR	NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL	NRC	Yes	INGO	\$506,596	10-Mar-22	1-Jan-22
21-RR-HCR-033	Shelter & NFI	UNHCR	CATHOLIC RELIEF SERVICES	CRS	Yes	INGO	\$281,351	11-Mar-22	1-Jan-22
21-RR-CEF-058	Water, Sanitation and Hygiene	UNICEF	Solidarité Développement Inclusif	SOLIDEV	Yes	NNGO	\$46,000	2-Mar-22	2-Mar-22
21-RR-CEF-058	Water, Sanitation and Hygiene	UNICEF	Association D'aide aux Enfants et aux Familles Deminies	ADEFAD	Yes	NNGO	\$84,428	2-Mar-22	2-Mar-22